

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2020**

**RAPPORT FINANCIER 2019**

Le Groupe Crédit Mutuel Océan fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel qui établit ses comptes consolidés en normes IFRS. Dans le prolongement, le Crédit Mutuel Océan a également retenu les mêmes normes pour ses comptes consolidés.

La Déclaration de Performance Extra-Financière est présentée dans un document distinct qui comprend :

- le modèle d'affaire ;
- les principaux risques sur de grandes thématiques non financières ;
- les politiques et diligences mises en oeuvre pour y répondre et des indicateurs-clés de performance.

## **1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **• Entité consolidante**

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

La consolidation intègre également les sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité exercée
Océan Participation	90%	90%	IG	Société de capital risque
SCI Merlet Immobilier	100%	100%	IG	Location d'immeubles
SCI Union Immobilière Océan	100%	100%	IG	Location d'immeubles
FCT Zéphyr Home Loans	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation
FCT Zéphyr Home Loans II	50%	50%	MEE	Fonds commun de titrisation

### Changements de périmètre 2019 :

Au 31 décembre 2019, le périmètre du Groupe change par rapport à celui de 2018 avec l'intégration du FCT Zéphyr Home Loans 2.

## 2 – EVENEMENTS IMPORTANTS

### 2.1 Evénements impactant significativement le PNB ou les frais généraux

L'exercice 2019 a été marqué principalement par :

- Une augmentation des dépôts bancaires, portée par les comptes de chèques ;
- Une progression équivalente de l'encours des crédits ;
- Une augmentation du taux de centralisation de l'encours des livrets auprès de la Caisse des Dépôts générant des besoins de refinancement complémentaires ;
- Une poursuite du contexte de taux bas qui a contribué à une baisse du taux du stock de crédits et du refinancement et, au final, à une relative stabilisation de la marge d'intérêts ;

### 2.2 Evénements importants postérieurs à la clôture et activités en matière de recherche et développement

Le groupe Crédit Mutuel Océan est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme et augmenter le niveau de provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'Etat devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à date.

Le Groupe ne développe pas d'activité de marchés et son exposition aux marchés financiers est donc limité. Pour autant, la situation des marchés financiers pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

Sa solidité financière lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent (au 31.12.2019, ratio de solvabilité global = 31,7% (exigence SREP = 13 %), ratio de levier = 6,95%, (seuil réglementaire CRR2 : 3%) et du ratio de liquidité = 128,8% (seuil règlementaire : 100%).

Pour rappel, le buffer de liquidité était de 745 M € à fin décembre ; il s'élève à de 883 M€ à fin février.

## 2.3 Changement de méthode comptable

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2019 :

➤ La norme IFRS 16

Adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Le Groupe a principalement activé ses contrats de location immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Les impacts en capitaux propres au 1er janvier 2019 sont non significatifs.

➤ IFRIC 23

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le Groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique précédente. Ainsi, un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Les caractéristiques détaillées de la norme IFRS 16 et IFRIC 23 sont reprises dans le rapport annuel consolidé du Groupe.

## ACTIVITE & RESULTAT

Alors que 2018 avait été la pire année pour les marchés depuis 10 ans, l'année 2019 a été largement soutenue par les politiques monétaires accommodantes menées par les banques centrales : le maintien d'une abondance de liquidités a favorisé le retour à l'appétit pour les actifs risqués dans un contexte de taux très bas, voire négatifs. L'ensemble des classes d'actifs a connu une performance positive en 2019. Et cela, en dépit du contexte de ralentissement de la croissance économique mondiale sur fond de tensions commerciales sino-américaines.

La volteface des banques centrales américaine (la Fed) et européenne (la BCE) a été bénéfique pour l'ensemble des actifs risqués mondiaux. En effet, contrairement aux attentes, la Fed a baissé trois fois ses taux directeurs et relancé l'extension de la taille de son bilan. De son côté, la BCE a relancé ses TLTRO, programmes de refinancement du système bancaire à long terme ainsi que son programme d'achats d'actifs. De l'ensemble de ces éléments découle une liquidité abondante dans les marchés qui favorise les marchés actions et entraîne l'ensemble des taux à la baisse.

A noter, l'arrivée de Christine Lagarde à la tête de la BCE depuis novembre 2019. Elle succède à Mario Draghi qui durant ses 8 ans de mandat a dû faire face à la crise financière mondiale et à la crise de la dette souveraine.

La guerre commerciale Chine/Etats-Unis a tenu les marchés en haleine tout au long de l'année et a largement contribué aux pics de volatilité des marchés actions. En effet, les marchés ont réagi au gré des informations communiquées, négativement lors d'annonce d'application de nouveaux droits de douanes sur les importations ou positivement à chaque espoir d'avancée sur un accord commercial. L'année s'est bien terminée sur l'imminence de la signature d'un premier accord.

Contrairement aux années passées, les places financières européennes affichent des performances comparables à celles des Etats-Unis sur les marchés actions : l'indice italien (+28,28%) domine le palmarès des grands indices européens, devant le CAC 40 (+26,46%) à comparer au S&P 500 (28,88%) côté américain.

Initialement prévu le 29 mars 2019, le Brexit a été repoussé à trois reprises jusqu'au 31 janvier 2020. Les marchés ont ainsi connu de nombreux rebondissements au cours de l'année : immenses craintes de sortie sans accord (Hard Brexit), démission de Theresa May, Boris Johnson nouveau Premier Ministre, nouveau parlement mi-décembre... B. Johnson bénéficie désormais d'une majorité et est parvenu à faire valider avant Noël les principes d'un accord de retrait par la Chambre des communes. En fin d'année, beaucoup d'incertitudes demeurent encore quant à la date et aux modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Ce contexte d'incertitudes commerciales et politiques a ramené la croissance économique mondiale à son plus bas niveau de la décennie. Par ailleurs, l'or bénéficie traditionnellement des baisses de taux. L'once d'or, considéré comme valeur refuge, a donc connu sa meilleure année depuis 10 ans (+21,25% en euros).

En conséquence, les taux de prêt immobilier touchent des plus bas et sont désormais parfois inférieurs à l'inflation. En dépit d'un marché toujours très actif, la hausse marquée des prix de

l'immobilier freine quelque peu l'accès massif à la propriété. Dans ce contexte de taux négatifs et de taux immobiliers toujours plus bas, les marges des banques s'effritent.

La dynamique commerciale du Crédit Mutuel Océan s'est traduite par :

- l'arrivée de plus de 31 000 nouveaux clients au cours de l'année,
- une activité crédits très soutenue (+ 9% par rapport à l'an passé),
- une hausse des dépôts clientèle portée conjointement par la collecte sur les comptes courants créditeurs, l'épargne assurance et les livrets.

L'encours d'épargne bancaire hors compte-chèques a progressé de 2,9% (à l'exception des comptes à terme et bons dont l'encours a sensiblement baissé).

L'encours de crédits a progressé de 5,3% porté par les 3 familles infra :

- augmentation des crédits Habitat (+5,3%),
- augmentation des crédits Investissement (+6,6%),
- augmentation des crédits Consommation (+5,5%).

Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) consolidé du Groupe, généré essentiellement par la banque de détail clientèle, a augmenté de (16,3%) pour s'établir à 299,9 M€ ; cette variation s'explique par :

- Un versement exceptionnel des dividendes ACM de 54,2M€.
- Une baisse du rendement des crédits clientèle et une baisse importante du coût du refinancement mais qui ne compense pas entièrement la baisse sur les crédits ; ce poste intègre également l'encaissement d'une surcote liée à la tombée à l'échéance de plusieurs OAT indexées sur l'inflation.(+7,3K€)
- Malgré un contexte défavorable de tarification sur commission d'intervention, on note une hausse des produits sur commissions (Assurances et monétique). Les charges sur commissions s'accroissent suite au remboursement anticipé des Swaps.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 184,9 M€ et sont stables ; les frais de personnel qui représentent 61%, se maintiennent par rapport à 2018 (-0,01%).

Malgré un contexte économique difficile, le coût du risque s'établit à 6,3M€ ; il augmente de 29,2% par rapport à 2018 en raison de la progression des créances irrécupérables +3,4M€ minoré d'une reprise nette des provisions de S1/S2 à hauteur de 1,6M€.

Conséquence des éléments précédents, le résultat net consolidé atteint 76,0 M€ en 2019 contre 44,5 M€ en 2018.

## 3 – L'ACTIVITE DU CREDIT MUTUEL OCEAN EN 2019

### 3.1 – L'EPARGNE

La collecte de l'épargne bancaire, financière et assurance sur l'année s'est élevée à 1 004 M€.

Fin 2019, l'encours de l'épargne confiée par la clientèle dépasse 16 Mds€.

1. **Compte-courant clientèle créditeurs (+420 M€)**, soit un accroissement de 14,5% pour l'année 2019.
2. **Epargne bancaire, (+155 M€)** : A fin décembre, l'encours d'épargne bancaire atteint 7,9 Md€ et demeure stable (+2% comparativement à 2018). Les évolutions sont contrastées selon les familles d'épargne. Ainsi, les encours d'épargne logement ont progressé de +4% en 2019 et celui des livrets, +9,3%. En raison du non renouvellement des CAT arrivés à échéance dans l'année, l'encours des CAT et bons de caisse est en net recul de 28,4%.  
La part de marché dépôts bancaires progresse légèrement à 25,21% contre 25,12% au 31/12/2018.
3. **Epargne assurance (+275 M€)** : L'assurance-vie continue de progresser en 2019 (7,6% en 2018 contre 4,6% en 2018), tirée essentiellement par les contrats multisupports (+11,1%). L'encours atteint 3 897,7 M€ contre 3 622,7 M€ fin 2018.
4. **Epargne financière et épargne salariale (+48 M€)** : L'encours d'épargne financière (679 M€) est en augmentation de 4,8%. L'encours de l'épargne salariale (151 M€) continue de progresser à hauteur de 12,6%.

### 3.2 – Les CREDITS

#### 3.2.1 – Production

Toutes clientèles confondues, les crédits débloqués (2 964 M€) demeurent à un niveau élevé, supérieur à 2018 (2 715 M€), mais inférieur à 2017 (3 037 M€).

L'habitat représentant 58 % des concours ; le taux de production annuel moyen 2019 ressort à 1,51%, contre 1,64% en 2018.

La production de crédits à l'habitat a augmenté de 145 M€ (9,2%) comparativement à 2018, favorisée par la durabilité du contexte de taux bas.

Concernant le crédit à la consommation, sur son territoire, le Crédit Mutuel Océan a accordé 253 M€ (+1,6%).

Pour le financement professionnel, (crédits, crédits-baux mobilier et immobilier), les opérations mises en place en 2019 s'élèvent à 1.026 M€ contre 918 M€ l'an passé, évolution traduisant le niveau d'activité et les perspectives des entreprises.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'accorde pas de crédit répondant à l'obligation instituée par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (microcrédit).

### **3.2.2 – Encours**

Après une progression en 2018 de 4,6%, l'encours des crédits bancaires 2019 progresse à nouveau de 5,1% pour atteindre 12,9 Md€. L'habitat représente 69,8% et progresse de 5,3%.

Ce niveau de production a ainsi permis au Crédit Mutuel Océan sur son territoire d'atteindre 29,02% de parts de marché crédits sur ses trois départements de compétence contre 29,07% en décembre 2018.

A fin décembre 2019, le coefficient d'engagement se situe à 114,7%, soit -1 point par rapport à 2018.

### **3.2.3 – Risques sur crédits**

Après des années de forte production, et malgré un environnement économique incertain, le taux des créances douteuses et litigieuses par rapport aux encours de crédits globaux reste modéré à 2,1% contre 2,4% fin 2018.

En complément de la dépréciation individuelle, il est déterminé une provision générale calculée de manière statistique.

Le calcul de la « PGRC » a évolué en 2019, s'appuie sur les encours sensibles dénommés « bucket 2 ». Cette provision correspond à la prise en compte du risque de crédit à hauteur de la perte attendue à maturité. Elle atteint 15 M€ au 31 décembre 2019

L'actualisation des dépréciations a été ajustée de -2,5 M€ pour atteindre 9,8 M€ au 31 décembre 2019 (12,3 M€ au 31 décembre 2018).

## **3.3 – ASSURANCE IARD et SERVICES**

Bancassureur, le Crédit Mutuel Océan réaffirme le caractère stratégique de l'IARD. Le portefeuille de contrats IARD au 31 décembre 2019 s'établit à 896 314 contrats, en augmentation de 3,1%.

Plus de 349 446 contrats Eurocompte Services ou Pro définissent les modalités de la relation avec autant de clients.

L'équipement en cartes bancaires poursuit sa progression avec un parc atteignant 439 918 cartes (+3,6%).

## **3.4 – TRESORERIE**

La gestion de la trésorerie comporte deux volets :

- refinancement de l'exploitation,
- gestion pour compte propre.

### **3.4.1 – Refinancement de l'exploitation**

Pour le refinancement de l'exploitation, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan recourt, pour le compte des Caisses, au marché pour les ressources courtes, à la Caisse de Refinancement de l'Habitat (C.R.H.) et à la B.F.C.M. pour les ressources longues, pour un montant global de 3 516 M€ au 31 décembre 2019 contre 3 105 M€ un an plus tôt.

Si la volonté du Groupe est de couvrir prioritairement ses besoins de capitaux par l'épargne bancaire de ses clients, le recours au marché, à la C.R.H, résulte d'une part, de l'importance des crédits habitat, et d'autre part, de la structure des ressources nécessaires pour répondre aux exigences d'équilibre du bilan. Ainsi, l'encours de refinancement auprès de la C.R.H. s'élève à 638 M€ au 31 décembre 2019 (470 M€ au 31 décembre 2018).

### **3.4.2 – Gestion pour compte propre**

Pour la gestion pour compte propre, centre de profit de la Caisse Fédérale, les principes de politique financière sont constamment maintenus :

- liquidité des supports,
- sélection rigoureuse des contreparties, en s'appuyant en particulier sur le dispositif national d'analyse des contreparties (IFC).

Au 31 décembre 2019, le portefeuille titres et dérivés de la Caisse Fédérale est ainsi réparti :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat (swaps valorisés, obligations et autres titres à revenu fixes) : 350,6 M€,
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : 545 M€
- parts du FCT Zéphyr Home Loans pour 650 M€
- OPCVM pour 170,7 M€. Les plus-values latentes sur OPCVM s'élèvent à 23,7 M€ (22,4 M€ à fin 2018).

Les produits réglementés Livret A, Livret Bleu, Livret de Développement Durable et LEP donnent lieu à reversement partiel à la Caisse des Dépôts et Consignations, via la Caisse Centrale de Crédit Mutuel. Ce reversement atteint 1 624 M€ contre 1 396 M€ fin 2018.

## **4 – ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES**

### **4.1 – IMMOBILISATIONS ET TITRES IMMOBILISES**

Ils sont constitués des :

- Immobilisations corporelles (coût amorti IFRS) pour 74 M€ en augmentation de 1 M€ sur 2019.
- Titres immobilisés (inclus dans les actifs financiers disponibles à la vente).

Les titres de participation du Groupe sont portés par la Caisse Fédérale.

Quatre participations majeures représentent l'essentiel de cette rubrique :

Groupe ACM	:	les titres acquis pour	55,9 M€	sont valorisés (IFRS) à	348,4 M€
BFCM	:	les titres acquis pour	100,0 M€	sont valorisés (IFRS) à	136,5 M€
Euro Informations	:	les titres acquis pour	14,6 M€	sont valorisés (IFRS) à	34,2 M€
Caisse Centrale CM	:	les titres acquis pour	7,7 M€	sont valorisés (IFRS) à	7,7 M€



## 4.2 – INTERETS DES MINORITAIRES

Au passif du bilan, pour 11,9 M€, ils concernent le Groupe du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse-Normandie associé dans la société de capital-risque Océan Participations.

## 4.3 – LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En moyenne sur 2019, le taux de production des crédits baisse de 0,13 pt (1,51% contre 1,64% en 2018), avec la même évolution sur les crédits habitats (-0,14 pt) et une évolution similaire sur les crédits investissement (-0,10 pt). Le taux moyen sur les déblocages de crédits consommation connaît une diminution moins marquée de -0,03 pt.

Le coût de la ressource clientèle a connu un recul de 0,10 point, s'établissant désormais à 1,08% sous l'effet de la baisse des taux réglementés et de marché.

Ceci a conduit à une légère détérioration de la **marge financière hors retraitement IFRS** (-4 M€).

Les dividendes reçus des participations ont représenté 55,2 M€ en 2019 (contre 10,4 M€ en 2018). Les principales distributions sur 2019 concernent le Groupe des ACM (54,2 M€), la BFCM (0,7 M€) et la CCCM (0,2 M€).

Le **Produit Net Bancaire consolidés IFRS** s'établit à 300 M€ contre 258 M€ en 2018, soit +16,34% incluant les revenus de l'activité capital-risque.

Les **frais généraux consolidés IFRS** à 185 M€ se stabilisent par rapport à 2018. Le contrat d'intéressement-participation directement indexé sur la Marge Nette d'Autofinancement génère pour 2019 une enveloppe globale de 11,7 M€, charge à majorer du forfait social et de la taxe sur les salaires.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 62% et se situe en deçà du niveau objectif du Groupe.

Le **résultat brut d'exploitation consolidés IFRS** atteint ainsi 115 M€ (73 M€ en 2018) consécutivement à la hausse du PNB.

Après prise en compte du coût du risque (6,3 M€) – contre 4,9 M€ en 2018, des impôts sur les bénéfices de 32,4 M€ (23,9 M€ en 2018), le résultat net consolidé IFRS du Groupe Crédit Mutuel Océan s'élève à 76,0 M€ contre 44,5 M€ en 2018.

### Analyse par activité

La banque de détail, cœur de métier du Groupe, est assurée par l'ensemble des Caisses locales. Le capital-développement, assuré par la société de capital-risque Océan Participations, génère une contribution représentant 1% du PNB du Groupe.

## 4.4 – LES RISQUES, LES DEPRECIATIONS et LES PROVISIONS

L'application depuis le 01/01/2018 des nouvelles règles liées à la norme IFRS9 a entraîné des impacts :

- Sur le classement et l'évaluation des actifs financiers qui dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Les actifs sont désormais classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres, en juste valeur par résultat.
- Sur les dépréciations qui s'appliquent à l'ensemble des instruments de dettes et aux engagements hors bilan.

Les dépréciations sont ainsi réparties en 3 catégories :

statut 1 : encours sains non dégradés, statut 2 : encours sains dégradés, statut 3 : encours douteux. Une Probabilité de Défaut (PD) à 1 an (perte attendue à 12 mois) est utilisée pour le calcul des dépréciations de statut 1. Pour le statut 2, on utilise une Probabilité de Défaut à terminaison de 1 à 10 ans (perte attendue à terminaison).

Pour le statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement et susceptible de générer une perte.

La répartition des encours de créances bruts permettant de calculer les provisions selon les statuts 1, 2 ou 3 est reprise dans le tableau ci-dessous :

31.12.2019						
Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	
<0.1		0	6 000 678	617	0	0
0.1-0.25		0	1 994 865	902	0	0
0.26-0.99		0	2 646 249	1 139	0	0
1 - 2.99		0	1 450 810	153 688	0	0
3 - 9.99		0	208 492	169 773	0	0
>=10		0	17 273	148 372	0	265 930
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>12 336 845</b>	<b>474 491</b>	<b>0</b>	<b>265 930</b>

#### **4.4.1 – Dépréciations en diminution des postes de l'actif**

Les couvertures des risques de contrepartie déclassés douteux, douteux compromis et contentieux sont constituées essentiellement des dépréciations sur créances clientèle restent stables à 129,2M€. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt, des flux futurs estimés.

#### **4.4.2 – Provisions figurant au passif**

Les provisions (27,9 M€) augmentent de 1,4 M€ .

Le total de la provision Epargne Logement au 31 décembre 2019 est de 14,6 M€.

#### **4.4.3 – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Le Fonds d'accumulation, figurant sous la rubrique F.R.B.G. dans les comptes de la Vocation Générale et qui atteint 44,8 M€ est reclassé en réserves dans les comptes consolidés IFRS.

## 5 – EXPOSITION AUX RISQUES : SUIVI et CONTROLE

### 5.1 – FONDS PROPRES

Les capitaux propres consolidés IFRS – part du Groupe – y compris le résultat 2019, s'élèvent à 1 628 M€, contre 1 538 M€ par rapport à fin 2018. Les parts B représentatives du capital des Caisses Locales atteignent 225 M€. La rémunération à servir au capital B est de 0,0045 € par part ancienne de 1 euro et de 0,011 € par part nouvelle de 1 euro pour l'exercice 2019.

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée.

Le périmètre retenu pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe et le périmètre « réglementaire » utilisé pour la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Océan sont identiques.

Le ratio de solvabilité (Bâle 2) définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base (noyau dur comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidés ou mis en équivalence).

Le Crédit Mutuel Océan calcule le ratio de solvabilité sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres nets consolidés prudentiels atteignent 1 220 M€.

(en millions d'euros)	31.12.2019 (IFRS)	31.12.2018 (IFRS)
Fonds propres de base (Tier One)	1 220	1 136
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres surcomplémentaires	0	0
Exigence de fonds propres	308	278
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>31.71%</b>	<b>32.66%</b>

Au 31 décembre 2019, le Crédit Mutuel Océan respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

### 5.2 – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

#### ▪ Organisation générale de la filière risques et système de mesure et de surveillance des risques

L'activité essentielle du Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Le C.M.O. dispose d'une salle de marché dont les actifs gérés représentent environ 4,52 % des crédits à la clientèle.

La gestion des risques est encadrée par les dispositifs suivants :

- Dispositif de conformité, contrôle permanent, coordination des dispositifs risques,
- Dispositif de contrôle périodique,

- Dispositifs de mesures et de suivi des risques,
- Dispositifs de limites,
- Reporting aux organes exécutif et délibérant.

Différentes structures sont dédiées au contrôle des risques.

Le service Engagements, avec le service Maîtrise des risques qui détecte en amont les situations porteuses de risques, assure la prévention des risques par la mise en place d'indicateurs, de clignotants d'alerte, et par la généralisation de la notation interne, analyse les encours, élabore des procédures de gestion des risques, assure le reporting au Comité *Suivi opérationnel du risque de crédit clientèle*.

La Direction Financière a en charge le contrôle budgétaire, réalise les analyses de gestion et de rentabilité des entités et des activités du Groupe, mesure le risque de taux et de liquidité sous le contrôle de la Structure Conformité et Contrôle permanent, anime le Comité Financier.

Le service Comptabilités assure la supervision des différents Centres Autonomes de Comptabilité. Il vérifie le respect des ratios règlementaires, établit les déclarations fiscales.

La Direction des Risques contribue à la maîtrise des risques de non-conformité, veille à l'animation, à l'actualisation du contrôle interne de l'ensemble des structures du Crédit Mutuel Océan, et assure la coordination des dispositifs Risques.

La Direction Audit et Contrôle Périodique évalue par des missions l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques.

Le Comité des Risques approuve les différentes limites de risque avant leur validation par le Conseil d'Administration. Le suivi des risques du Groupe fait l'objet d'une information trimestrielle à ce Comité.

Le contrôle des risques s'effectue tout d'abord par l'autocontrôle des opérateurs dans les unités opérationnelles, en premier niveau par le contrôle interne du hiérarchique. Au second niveau, le contrôle est exercé par les collaborateurs en charge du Contrôle Permanent. Il est indépendant par rapport aux acteurs engageant opérations et risques. Au troisième niveau, intervient le Contrôle Périodique qui veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que du dispositif de mesure et de surveillance des risques.

Enfin, en dernier niveau de contrôle, participent les intervenants extérieurs tels que les deux Commissaires aux Comptes, l'Inspection Confédérale, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution.

## 5.3 – RISQUE DE CREDIT

### ▪ Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Trimestriellement, le Comité *Suivi opérationnel du risque de crédit clientèle*, réunissant les différents acteurs de la filière crédits, examine la situation des risques, et le cas échéant, décide des mesures correctives. Un reporting trimestriel est effectué au Comité des Risques, émanation de l'organe de surveillance, par la Direction des Risques.

## ▪ **Eléments d'information sur la gestion du risque**

### - ***Un système de cotation national déployé par le Groupe Crédit Mutuel Océan***

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle 2, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux, dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est mise à jour mensuellement.

### - ***Un traitement des dossiers non centralisé***

La structure décisionnelle du Groupe s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'au Conseil d'Administration. Le système est organisé, afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

Le service des Engagements intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi, les dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les spécialistes crédits collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de la Direction Audit Contrôle Périodique, sur sélection de dossier, et d'autre part au niveau du service Engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle à posteriori.

### - ***Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation***

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting au service des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes). Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel Océan, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle 2.

Les dispositifs de déclassement et de dépréciation sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement des créances saines vers les créances douteuses. La dépréciation est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées, elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

▪ **Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit**

Au-delà des limites prudentielles très larges par rapport au niveau de fonds propres et de résultat du Groupe, le Comité des Risques, en application des directives de la Confédération, détermine annuellement pour les corporates, des limites plus restrictives relatives à :

- la définition d'un grand risque Crédit Mutuel Océan,
- l'encours maximum sur un même bénéficiaire.

Les ratios règlementaires de division des risques sont respectés.

**SUIVI DU RISQUE DE CREDIT**

Exposition	31.12.2019	31.12.2018
<b>Prêts et créances</b>		
Etablissements de crédit	2 154 364	2 097 351
Clientèle	13 058 788	12 461 424
<b>Exposition brute</b>	<b>15 213 152</b>	<b>14 558 775</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-161 916</b>	<b>-165 924</b>
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-161 915	-165 923
<b>Exposition nette</b>	<b>15 051 236</b>	<b>14 392 851</b>

Exposition	31.12.2019	31.12.2018
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>2 034 543</b>	<b>1 895 053</b>
Etablissements de crédit	31 375	22 975
Clientèle	2 003 168	1 872 078
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>571 146</b>	<b>513 814</b>
Etablissements de crédit	13 446	14 137
Clientèle	557 700	499 677
<b>Provision pour risques sur engagements donnés</b>	<b>2 115</b>	<b>2 136</b>

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Titres de créance</b>		
Effets publics	43 582	132 550
Obligations	1 231 826	1 023 259
Instruments dérivés	3 524	3 850
Pensions & prêts de titres	202 106	151 322
<b>Exposition brute</b>	<b>1 481 038</b>	<b>1 310 981</b>
Dépréciation des titres	-25	-58
<b>Exposition nette</b>	<b>1 481 013</b>	<b>1 310 923</b>

	%	
	2019	2018
<b>Structure des encours interbancaires par note</b>		
AAA et AA+	31,91	43,41
AA et AA-	9,32	11,56
A+ et A	50,61	16,31
A- et BBB+	5,71	3,99
BBB et en-dessous	2,45	24,73

Les créances clientèle font l'objet de dépréciations, venant en déduction d'actif.

Les créances douteuses sont celles présentant des retards, mais dont le recouvrement ne paraît pas compromis.

Les créances douteuses compromises sont celles qui font l'objet de recours ou de procédures judiciaires et dont le suivi est assuré par un service spécialisé de la Caisse Fédérale.

- Risques de credit auprès de la clientèle

	2019	2018
<b>Répartition des crédits par type de clientèle</b>		
Grand Public	69,7%	71,6%
Entreprises	13,5%	13,4%
Grandes entreprises	11,3%	10,3%
Financements spécialisés	0,8%	0,5%
Autres	4,3%	4,2%

	2019	2018
<b>Concentration des risques clientèle</b>		
Engagements dépassant 300 M€		
nombre	1	1
prêts en M€	348	346
hors bilan en M€		
titres en M€		
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
nombre		
prêts en M€		
hors bilan en M€		
titres en M€		

	2019	2018
<b>Qualité des risques</b>		
Créances dépréciées individuellement	265 930	289 967
Pertes attendues à terminaison (S2)	-15 426	-17 615
Pertes attendues à terminaison (S3)	-139 002	-141 447
Autres dépréciations	0	0
<b>Taux de couverture individuel</b>	52,3%	48,8%
<b>Taux de couverture global</b>	<b>58,1%</b>	<b>54,9%</b>

- Actifs financiers ayant des arriérés de paiement et encours dépréciés

31.12.2019 en M€	Arriérés de paiement (S1+S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	>30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
<b>Instruments de dette</b>	0	0	0	0	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>38 713</b>	<b>15 991</b>	<b>10 752</b>	<b>107 700</b>	<b>173 156</b>
Administrations centrales	1 620	8 897	816	39	11 372
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	1 647	1 647
Entreprises non financières	21 817	4 973	9 391	79 556	115 737
Particuliers	15 276	2 121	545	26 458	44 400
<b>Total</b>	<b>38 713</b>	<b>15 991</b>	<b>10 752</b>	<b>107 700</b>	<b>173 156</b>

## 5.4 – RISQUE DE GESTION DE BILAN

La gestion "actif-passif" du Groupe Crédit Mutuel Océan est organisée en centre d'analyse et non en centre de profit. Elle réalise une approche du risque de taux global par la méthode des impasses qui permet de déterminer la sensibilité de la marge, l'objectif étant de mesurer la variation de la marge prévisionnelle sous l'effet des variations de taux d'intérêts. Les positions obtenues par le système sont analysées au sein du Comité Financier qui décide le cas échéant des mesures de couverture. Les décisions du Comité Financier sont présentées au Comité des risques qui en fait le compte rendu au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a défini des limites pour les risques de taux et de liquidité. La situation du Groupe par rapport aux limites nationales ou réglementaires est communiquée à la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La gestion de bilan est réalisée dans le cadre du référentiel national Crédit Mutuel (conventions d'écoulement ... ).

## 5.5 – RISQUE DE LIQUIDITE

Pour le risque de liquidité, le Crédit Mutuel Océan suit notamment le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) ainsi qu'un indicateur de liquidité à moyen terme, déterminé suivant une procédure nationale Crédit Mutuel. Le *ratio L.C.R.* au 31 décembre 2019 est de 128,1% pour un minimum de 100% et *l'indicateur de liquidité à moyen terme* ressort à la même date à 120% pour 90% exigé.

Pour couvrir ses besoins de refinancement le Groupe dispose de :

- Un programme d'émission de Titres de Créances Négociables qui bénéficie d'une notation Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme.
- Une convention de refinancement conclue avec la B.F.C.M. en mai 2002.
- Un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
- Un encours de titres et de créances privées éligibles à l'Eurosystème.
- Un tableau de ventilation des maturités :



Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2019							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
<b>Maturités résiduelles contractuelles en M€</b>								
<b>Actif</b>								
Caisse - Banques centrales	547 787	-	-	-	-	-	-	547 787
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	269 235	-	-	-	-	-	-	269 235
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	144	157	1 409	-	-	1 710
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	-	1 801	40 576	206 241	12 208	88 106	348 932
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	544 972	544 972
Titres au coût amorti	2 426	19 212	91 582	5 976	491 115	404 246	-	1 014 557
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	671 763	315 090	1 117 708	1 352 661	3 268 937	8 257 948	-	14 984 107
<b>Passif</b>								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	-	3 098	9 668	-	-	12 766
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. évalués au coût amorti	8 901 068	604 023	1 718 214	977 379	2 612 900	1 367 646	-	16 181 231

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2018							Total
	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	
<b>Maturités résiduelles contractuelles en M€</b>								
<b>Actif</b>								
Caisse - Banques centrales	104 507	-	-	-	-	-	-	104 507
Dépôts à vue - Etablissements de crédits	438 157	-	-	-	-	-	-	438 157
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	3 850	-	-	3 850
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	1 463	15	55 039	1 089	290 309	5 628	82 171	435 714
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	70	-	70	56	445	21	-	662
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	525 245	525 245
Titres au coût amorti	5 014	15 949	396 926	117 528	262 164	-	3 965	801 546
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	705 750	302 393	1 220 721	1 288 625	2 873 455	7 715 072	-	14 106 016
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	-	-	4 459	-	20 275	450	-	25 184
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs fin. évalués au coût amorti	8 020 134	497 857	1 322 005	3 173 836	1 299 518	642 213	-	14 955 563

## 5.6 – RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est essentiellement généré par l'activité commerciale du Groupe. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. L'analyse du risque de taux tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédits, etc).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée. Au 31/12/2019, l'en-cours de swap de macro couverture est de 500 M€.

Dans une hypothèse dynamique incluant les prévisions d'activité, la sensibilité de la marge financière annuelle à un scénario de variation modérée de la courbe de taux s'inscrit dans les limites nationales. La marge financière est sensible négativement à un aplatissement et plus encore à une inversion durable de la courbe des taux.

## 5.7 – RISQUE DE CHANGE

Le Groupe Crédit Mutuel Océan est exposé de manière non significative au risque de change.

## 5.8 – RISQUE DE MARCHE

La gestion de la trésorerie fait l'objet d'un rapport transmis trimestriellement au Comité des Risques et mensuellement à la Direction Générale. Les activités de la trésorerie y sont présentées et analysées en termes de capitaux, de résultats et de risques (de marchés, contreparties, autorisations et utilisations des instruments financiers... ) de conformité à la politique de trésorerie définie annuellement par le Comité Financier et validée par le Comité des risques. Un reporting sur ces activités est également transmis trimestriellement à la Direction des Risques de la C.N.C.M.

Remarque : Compte tenu des seuils applicables, le Groupe n'est pas assujéti au calcul du risque de marché.

## 5.9 – RISQUES OPERATIONNELS

Depuis 2010, le Groupe CM-CIC est officiellement autorisé à utiliser la méthode avancée pour le calcul de l'exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels.

De ce fait, pour les entités du Groupe CM-CIC utilisant la méthode avancée, le calcul des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels se fait dorénavant selon la méthode avancée.

## 6 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE et GESTION DES RISQUES

Afin de renforcer les missions de surveillance dévolues au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale, celui-ci s'appuie sur quatre **Comités** (composé d'administrateurs de la CFCMO) à savoir :

- le Comité d'Audit,
- le Comité des Nominations,
- le Comité des Rémunérations,
- le Comité des Risques.

L'organe de surveillance, et le cas échéant chacun des Comités spécialisés, détermine la nature, le volume, la forme et la fréquence des informations qui lui sont transmises.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est assisté dans certains domaines par 4 **Commissions** :

- Commission Marketing et Communication ;
- Commission de Suivi et de Contrôle du Plan ;
- Commission Formation des Elus ;
- Commission Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Composées d'Administrateurs, de Censeurs désignés par les Conseils d'Administration et animées par des membres du Comité de Direction, elles instruisent les dossiers pour lesquels ces derniers les ont mandatées.

Elles rendent compte régulièrement aux Conseils d'Administration de leurs travaux et leur soumettent leurs observations, avis, propositions ou recommandations.

Pour les besoins de l'exercice de leurs attributions, les Commissions peuvent demander la réalisation d'études auprès de techniciens de la banque ou s'appuyer sur des groupes de travail constitués pour traiter, à leur demande, un sujet particulier.

La composition et le mandat de ces Commissions sont revus tous les deux ans avec validation du Comité des nominations.

La Direction Générale peut déléguer à des **Comités opérationnels** des activités spécifiques ou des travaux de réflexion, utiles à sa prise de décision. Il en détermine la composition et la mission.

Tous travaux réalisés par ces Comités opérationnels exigent des reportings précis aux organes exécutifs.

Ces Comités opérationnels sont au nombre de 3 :

- Comité de Crédit fédéral ;
- Comité Financier ;
- Comité de Tarification.

## **7 – Information sur l'ACTIVITE et les RESULTATS des FILIALES en 2019**

Afin de compléter la gamme de produits et services offerts à sa clientèle, le Crédit Mutuel Océan contrôle différentes filiales dont la plus significative est :

- OCEAN PARTICIPATIONS : société de capital-risque intervenant au capital des sociétés régionales, créée en 1988 et dont les concours atteignent 91,8 M€ pour 97 entreprises ou groupes d'entreprises. Le bénéfice net s'établit à 3,5 M€.

## **8 – PERSPECTIVES**

Dans un environnement économique et financier porteur d'incertitudes, le Crédit Mutuel Océan a pleinement joué son rôle de banque régionale favorisant la réalisation des projets de ses clients. Le résultat 2019 conforte une situation financière solide, qui se traduit par un ratio de solvabilité Bâle 3 à 31,71 %. Outre la sécurité pour les déposants, cette structure financière permet d'assurer une véritable proximité par une modernisation continue du réseau d'agences et par la mise à disposition des clients de canaux de relation modernes et performants.

Fort de la qualité de sa relation avec ses sociétaires et clients, le Crédit Mutuel Océan va continuer de s'affirmer comme leur partenaire de confiance, en les conseillant pour l'épargne et les services et en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets

## **9 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

En application des dispositions de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, nous vous informons que le Crédit Mutuel Océan, Groupe bancaire régional, exerce l'intégralité de ses activités sur le territoire français.

En application des dispositions de l'article 511-16-1 du code monétaire et financier, créé par le décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014, nous vous informons que le rendement des actifs financiers 2019 du Groupe s'élève à 0,42% (bénéfice net/total de bilan).